

Objet : Urgence – Défendons ensemble l'activité économique de votre territoire face à l'abaissement du seuil de TVA

Madame la députée, monsieur le député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Je vous écris aujourd'hui en tant qu'auto-entrepreneur inquiet et en colère face à l'abaissement du **seuil de franchise en base de TVA à 25 000 €**, adopté dans la loi de finances pour 2025.

Cette réforme, décidée **sans concertation avec les organisations représentatives**, met en danger **plus de 350 000 travailleurs indépendants et petites associations** et affaiblit le régime de l'auto-entrepreneur qui a pourtant prouvé son efficacité depuis plus de 15 ans.

 **Pourquoi cette mesure est une menace directe ?**

1 Une augmentation des prix inévitable

L'application immédiate de la TVA (20 % pour la plupart des activités) obligera de nombreux auto-entrepreneurs à augmenter leurs tarifs.

- Un auto-entrepreneur qui facture aujourd'hui 50 € HT devra facturer **60 € TTC** à ses clients.
- Un devis de 1 000 € passera à **1 200 €**, risquant d'exclure des clients particuliers qui ne récupèrent pas la TVA.
- **Les professions d'artisanat d'art, d'achat-revente et de services (coaching, bien-être, assistance administrative, services à la personne, rénovation etc.) seront particulièrement impactées.**

2 Une perte massive de clientèle et une chute de chiffre d'affaires

- **Les clients ne suivront pas cette hausse de prix**, notamment les particuliers et les associations qui privilégieront d'autres solutions.
- **Les indépendants risquent d'auto-limiter leur activité** pour ne pas dépasser le seuil de 25 000 €, freinant ainsi la croissance de leur entreprise.

3 Un effet pervers qui favorise le travail dissimulé

- **Face à une hausse de prix non soutenable, certains clients demanderont à être facturés "sans TVA".**
- **Les auto-entrepreneurs risquent de fragmenter artificiellement leur activité** pour éviter de dépasser le seuil, en créant deux autoentreprises via un conjoint, un parent...
- Plutôt que de simplifier la fiscalité et d'inciter à la transparence, cette réforme risque **d'augmenter la fraude et les pertes de recettes fiscales** pour l'État et les collectivités locales

(CFE), sans compter de nouvelles dépenses sociales en perspectives : Prime d'activité, ATI, RSA...

4 Une atteinte directe à notre simplicité et notre protection sociale

- **Le régime d'auto-entrepreneur a été conçu pour être simple et accessible.** Imposer une gestion de TVA complexifiée fortement l'administratif (déclarations de TVA, gestion des seuils, logiciels conformes...). **Les indépendants ne sont pas formés à cette gestion**, ce qui va nécessiter une montée en compétences coûteuse et chronophage.
- Le phénomène de rétroactivité prévu par la Loi est très difficile à appréhender, le seuil s'appliquerait en réalité au chiffre d'affaires réalisé en 2024, imposant déjà à certains auto-entrepreneurs (négoce, fabrication, restauration) de basculer à la TVA dès le 1er euro au 1er mars 2025
- Le nouveau seuil de 25.000 euros est en dessous du chiffre d'affaires minimal pour gagner 4 trimestres de retraite (activité d'achat-revente) : **de nombreux indépendants seront perdants et moins bien protégés**
- **Les revenus après abattement au plafond sont trop faibles** (34% en micro BNC, 50% en micro BIC prestation, 71% en micro BIC achat/vente) : ils donnent un revenu net moyen estimé pour un Micro BNC à 1375€ mensuel, pour un micro BIC prestataire de services à 1041€ mensuel, et pour un micro BIC achat/vente à 604€. C'est moins que le RSA !

5 Une réforme brutale, non préparée, sans étude d'impact et qui affecte plus largement

- **Le gouvernement n'a mené aucune étude d'impact sérieuse sur cette réforme, et la "découvre" après son adoption.**
- **Même les collectivités et associations vont devoir facturer plus cher** pour les prestations commerciales qu'elles réalisent
- **Le manque de concertation avec les acteurs du terrain est évident.**
- Et de manière plus générale : **le dispositif de l'autoentreprise est un moyen de lutter contre le chômage ! Il semble que nous en avons besoin en cette période qui se complexifie.**

Les chiffres de la catastrophe annoncée

- **350 000 auto-entrepreneurs et petites entreprises directement impactés.**
- **9,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires concernés** par ce changement.
- **26 % des auto-entrepreneurs envisagent de limiter volontairement leur activité** pour rester sous le seuil.
- **24 % déclarent qu'ils risquent d'arrêter complètement leur activité.**
- **17 % envisagent d'augmenter leurs prix**, au risque de perdre des clients.

Ce que je vous demande aujourd'hui

En tant qu'élu(e), vous avez le pouvoir d'agir pour protéger les indépendants et le tissu économique local. **Je vous demande de vous saisir du sujet et de voter une proposition de Loi au Parlement pour abroger cette mesure injuste.**

Nous ne voulons pas d'ajustements ou d'un aménagement de la réforme. Nous exigeons son retrait pur et simple.

Je suis à votre disposition pour échanger et vous fournir des exemples concrets de l'impact de cette mesure sur des milliers de Français qui ont choisi l'auto-entrepreneuriat.

Dans l'attente de votre soutien, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Député/Sénateur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Nom]

[Email / Téléphone]